

SESSION DU 27 AVRIL 2015**RAPPORT N° FIN 5**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 04/05/2015

Réception par le préfet : 04/05/2015

Publication : 04/05/2015

■ **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES** Pour l'Autorité Compétente" par délégation■ **SERVICE DE L'ASSEMBLÉE****9140****Composition et moyens des groupes politiques**

Conformément aux dispositions de l'article L3121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Au sein des conseils départementaux, les groupes d'élus se constituent par la remise au président du conseil départemental d'une déclaration, signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leur représentant.

Dans les conditions qu'il définit, le conseil départemental peut affecter aux groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun, un local administratif, du matériel de bureau et prendre en charge leurs frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

Le président peut dans les conditions fixées par le conseil départemental et sur proposition des présidents de groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes."

Les moyens matériels affectés aux groupes :

Je vous propose de mettre à disposition, pour la durée de la mandature, les moyens suivants :

- Un ou plusieurs bureaux appropriés dans les locaux du département, agencés avec mobilier,
- Un poste de travail, par collaborateur, composé d'un ordinateur relié à un copieur, d'un téléphone,
- Des fournitures de bureaux (papier en-tête, enveloppes...)
- Affranchissement, timbres

Les moyens en personnel affectés aux groupes :

Les dépenses relatives aux personnels affectés aux groupes d'élus sont plafonnées à 30% du montant des indemnités versées chaque année aux membres du conseil départemental, soit 447 073,63€ inscrit au BP 2015.

Dans le cadre d'une répartition correspondant à la représentation respective des groupes au sein de l'assemblée, les sommes maximales susceptibles d'être affectées pour les moyens en personnel pourront être de 211 452,72 € pour le groupe Socialiste Ecologiste et Républicain, 157 408,92€ pour le groupe Union de la Droite et Du Centre, et 69 466,92€ pour le groupe Front de Gauche.

Les moyens individuels aux élus :

Je vous propose de mettre à disposition des conseillers départementaux, un équipement informatique, hors consommable :

- Equipement de type tablette (équipée de l'application Kbox pour la réception des rapports du président) ou micro-ordinateur portable aux élus qui en feront explicitement la demande.

Ce matériel est mis à disposition des élus pendant la durée de leur mandat avec restitution à l'issue de celui-ci.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 29 Avril 2015** est ouverte à **09 H 50**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse**, **MM. BLANCHOT Patrick**, **HARMAND Alde**, **LOCTIN Jean** et **TROGRIC Laurent**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. PIZELLE Stéphane**, **Mmes MAYEUX Sophie**, **PILOT Michèle**, **LALANCE Corinne** et **DAGUERRE Patricia**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 5 - COMPOSITION ET MOYENS DES GROUPES POLITIQUES

M. KLEIN, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Vu la déclaration de constitution d'un groupe présentée par Mme Michèle PILOT représentant du groupe Socialiste Ecologiste et Républicain
- Vu la déclaration de constitution d'un groupe présentée par M. Michel MARCHAL représentant du groupe Union de la Droite et du Centre,
- Vu la déclaration de constitution d'un groupe présentée par M. André CORZANI représentant du groupe Front de Gauche,

- prend acte de la constitution des groupes politiques et de la liste de leurs membres respectifs

Groupe Socialiste Ecologiste et Républicain : 20 membres

* Mme Michèle PILOT représentant du groupe Socialiste Ecologiste et Républicain

- M. Christian ARIES	- Mme Patricia DAGUERRE-JACQUE
- Mme Sylvie BALON	- M. Stéphane HABLOT
- M. Pierre BAUMANN	- M. Alde HARMAND
- Mme Valérie BEAUSERT-LEICK	- M. Mathieu KLEIN
- Mme Véronique BILLOT	- M. Frédéric MAGUIN
- Mme Catherine BOURSIER	- Mme Agnès MARCHAND
- M Gauthier BRUNNER	- Mme Audrey NORMAND
- M. Antony CAPS	- M. Pascal SCHNEIDER
- Mme Nicole CREUSOT	- M. Laurent TROGRIC
- Mme Sylvie CRUNCHANT	

Groupe Union de la Droite et du Centre : 18 membres

* M. Michel MARCHAL représentant du groupe Union de la Droite et du Centre

Maryse ALTERMATT	Sabine LEMAIRE-ASSFELD
Thibault BAZIN	Jean LOCTIN
Patrick BLANCHOT	Corinne MARCHAL-TARNUS
Luc BINSINGER	Sophie MAYEUX
Jean-Pierre DESSEIN	Catherine PAILLARD
Rose-Marie FALQUE	Eric PENSALFINI
Catherine KRIER	Stéphane PIZELLE
Corinne LALANCE	Christopher VARIN
Anne LASSUS	

Groupe Front de Gauche : 7 membres

* M. André CORZANI représentant de groupe Front de Gauche

Alain CASONI	Rosemary LUPO
Serge DE CARLI	Manuela RIBEIRO
Jean-Pierre MINELLA	Annie SILVESTRI

Non inscrit : 1 membre

Mme Monique POPELINEAU

- décide d'affecter des moyens humains aux groupes d'élus au prorata de leur importance numérique et dans la limite du montant globale de 30% du montant total des indemnités versées aux membres du conseil départemental,
- confirme la mise à disposition des moyens matériels aux groupes d'élus et des moyens individuels aux conseillers départementaux figurant au rapport.

Lors du vote correspondant, les élus des groupes :

- Front de Gauche et Socialiste Ecologiste Républicain déclarent voter pour,
- Union de la Droite et de Centre ne prennent pas part au vote.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 29 avril 2015

LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,



Mathieu KLEIN